



**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**

Réservé
au
Moniteur
belge



24115967

Déposé / Reçu le

24 JUL. 2024

au greffe du tribunal de l'entreprise
francophone de Bruxelles

N° d'entreprise : **0454 197 055**

Nom

(en entier) : **BARSIS**

(en abrégé) :

Forme légale : **SOCIETE COOPERATIVE**

Adresse complète du siège : **RUE ROYALE 151, 1210 BRUXELLES**

**Objet de l'acte : RENOUELEMENT DE MANDATS - ADMINISTRATEURS ET
COMMISSAIRE**

Extraits du procès-verbal de l'assemblée générale en date du 7 mai 2024

L'assemblée :

a) décide de renouveler le mandats des administrateurs suivants pour une durée de 4 ans venant à échéance lors de l'assemblée générale de 2024, soit le 2 mai 2028 :

- Christophe LINET (Administrateur-délégué)
- Martine MAGNEE (Président du Conseil d'administration)

Le conseil d'administration agit en tant que collège et les mandats ne sont pas rémunérés

L'assemblée générale est informée du fait que les administrateurs élisent domicile au siège de la Société.

b) décide de renouveler le mandat de KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL (B00001), Luchthaven Brussel Nationaal 1K à 1930 Zaventem, en tant que commissaire pour un mandat d'une durée de trois ans. Le mandat expirera au terme de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2026 soit le 4 mai 2027.

KPMG Réviseurs d'Entreprises BV/SRL désigne Monsieur Arnaud Dellicour, réviseur d'entreprises, comme représentant permanent.

L'assemblée décide de donner une procuration spéciale, avec pouvoir de substitution, à la SPRL Corpoconsult, établi à 1050 Bruxelles, Avenue Louise 200, bte 21, représentée par son administrateur, David Richelle, afin d'effectuer toutes les formalités utiles et nécessaires, en ce compris la signature des formulaires de publication, en vue de la publication au Moniteur Belge de la décision susmentionnée et, le cas échéant, modifier l'immatriculation à la Banque Carrefour des Entreprises en ce sens.

David Richelle
c/o Corpoconsult Srl
Mandataire spécial

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 02/08/2024 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).